BTS Services informatiques aux organisations

Présentation de la circulaire d'organisation de la session 2022

13 janvier 2022

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DES SPORTS

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES

DATES	ÉPREUVES
Lundi 16 mai 2022	UF2 Mathématiques approfondies Durée : 2H00
Lundi 16 mai 2022	U2 : Mathématiques pour l'informatique (1) Durée : 2H00
Mardi 17 mai 2022	U12 : Expression et communication en langue anglaise (1) Durée : 2H00
Mardi 17 mai 2022	U11 : Culture générale et expression Durée : 4H00
Mercredi 18 mai 2022	U3 : Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique (1) Durée : 4H00
Jeudi 19 mai 2022	U6 : Cybersécurité des services informatiques (2) Durée : 4H00

13/01/2022

2

Réunion d'entente E6 le 25 mai au lycée Turgot de Paris.

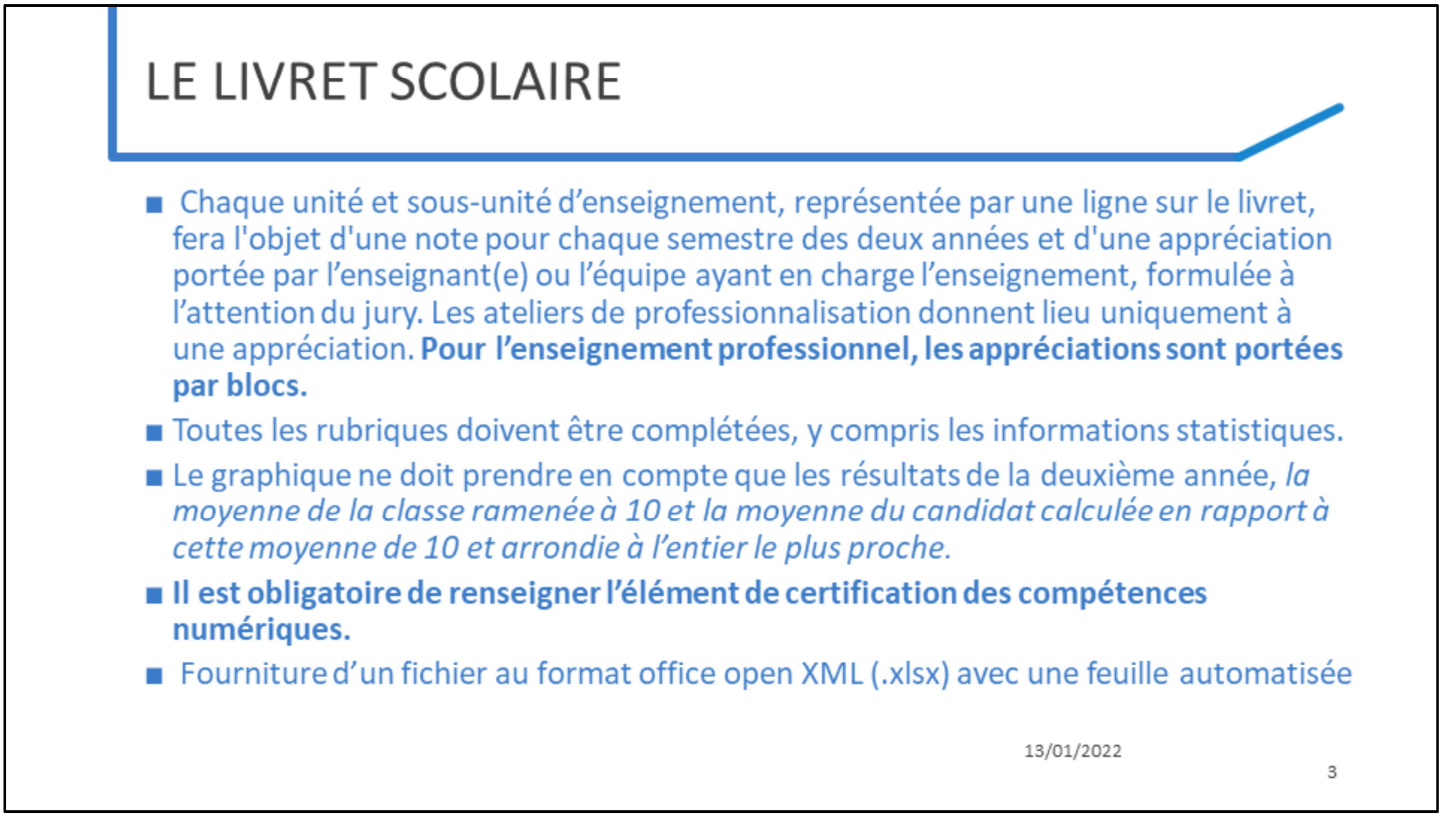

Article D643-13 du code de l'éducation portant sur les conditions de délivrance du BTS
Le brevet de technicien supérieur est délivré au vu des résultats obtenus à un examen sanctionnant l'acquisition par le candidat des capacités, compétences et savoirs et savoir-faire constitutifs des unités prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme et après passation de la certification en langue anglaise mentionnée à l'article D. 643-13-1.
Article D643-13-1
Les candidats au brevet de technicien supérieur se présentent au moins à une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et étant reconnue au niveau international et par le monde socio-économique.

Certification en langues : sera gratuite pour les candidats (même pour les candidats individuels), une session de remplacement prévue en cas d'absence justifiée, des dispenses possibles (pour les candidats ayant déjà une certification), se déroulera vraisemblablement en mai, en attente d'instruction de la DGSIP (pour fin janvier).

Certification des compétences numériques/Pix : voir page sur le site du Certa.
Décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques et notamment l'article 1
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000039013081/2019-09-02

L'ÉPREUVE D'EXPRESSION ET COMMUNICATION EN LANGUE ANGLAISE (U12)

- La partie écrite de l'épreuve est régie par l'arrêté du 3 novembre 2021 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur

« L'épreuve ou sous-épreuve écrite ou la partie écrite de l'épreuve de langue vivante étrangère a pour but d'évaluer au niveau B2 pour la LVA et B1 pour la LVB les activités langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits - production écrite.

Support(s) d'évaluation pour l'écrit :
Un ou plusieurs documents en langue vivante dont le contenu est ancré dans des situations relatives à l'entreprise et au monde du travail ainsi que dans l'aire culturelle et linguistique de référence. L'ensemble n'excède pas 50 lignes (soit environ 4 300 signes, blancs compris).
Deux parties de même pondération sont proposées :
A. Compréhension de l'écrit
Rédaction en français d'un compte rendu faisant apparaitre les idées essentielles du ou des documents supports.
B. Expression écrite
Production écrite en langue vivante (courrier, courriel, bref rapport, instruction, analyse, document commercial, argumentation, etc.), à partir d'éléments de contexte ou de consignes. »

- Une grille d'évaluation est fournie respectivement pour la partie écrite et la partie orale

13/01/2022

4

L'ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES POUR L'INFORMATIQUE (E2)

- En CCF deux situations d'évaluation définies dans le référentiel
  - Première situation d'évaluation constituée d'une épreuve pratique orale : oral de 20 minutes précédé d'une heure de préparation, cette situation n'est pas forcément évaluée en fin de première année.
  - Deuxième situation d'évaluation constituée d'une évaluation écrite : L'épreuve dure cinquante-cinq minutes. Elle est constituée d'un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Elle porte sur une partie significative des modules autres que l'algorithmique appliquée.
- L'annexe 5 de la circulaire d'organisation va être revue pour être conforme au référentiel

13/01/2022

5

Maths épreuve ponctuelle : pas de sujet 0 prévu. Modalités différentes entre CCF et ponctuel

Maths approfondies : le programme a été revu mais le format de l'épreuve n'a pas changé.

L'ÉPREUVE CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGÉRIALE (E3)

L'épreuve vise à apprécier les compétences des candidats sur un programme commun à tous les BTS.

Mais le sujet de l'épreuve est spécifique à ce BTS.

13/01/2022

6

Il n'y a pas de sujet 0, tout sujet de CEJM et d'AEJMSI peuvent servirent à entrainer les étudiants.

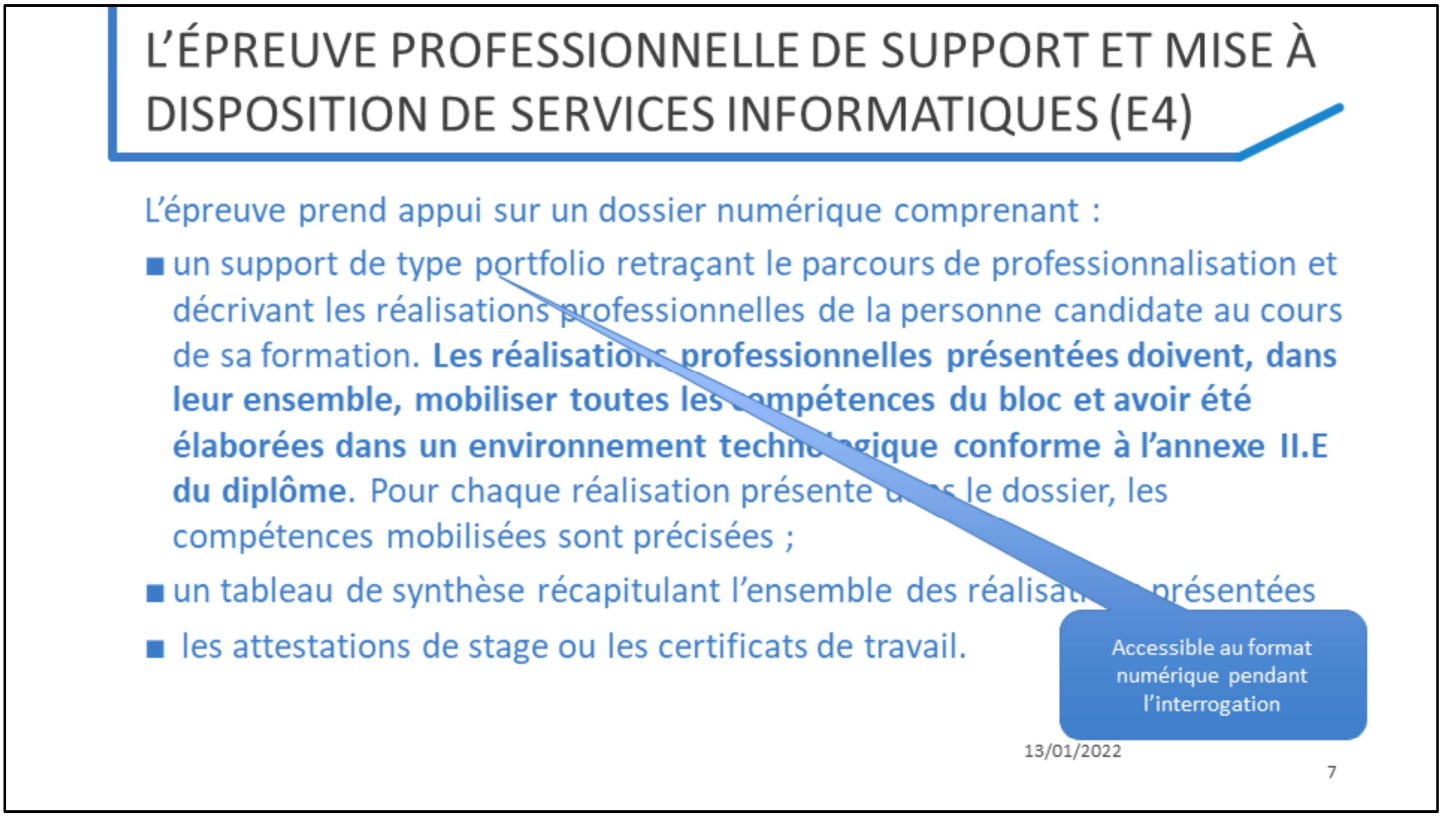

Pour chaque réalisation présente dans le dossier, les compétences mobilisées sont précisées : il est formateur pour la personne candidate de formaliser ces compétences. Concernant le tableau de synthèse, il n'y a pas lieu de le signer.

Il n'y a pas à proprement parlé de points à attribuer à la présentation orale, elle sert à apprécier le niveau de maîtrise des compétences et notamment la "capacité à rendre compte d'un travail réalisé… ». La présentation orale est un moyen de rendre compte et non un objet isolé d'évaluation.
La mobilisation de l'environnement technologique est appréciée lors de l'évaluation des compétences.

L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SUPPORT ET MISE À DISPOSITION DE SERVICES INFORMATIQUES (E4)

- L'épreuve E4 - Support et mise à disposition des services informatique est suivie de l'épreuve facultative EF4 - Engagement étudiant (épreuve orale de 20 mn).

- Remarques concernant le développement des compétences du bloc en fonction de la spécialité des personnes candidates « Certaines compétences semblent moins adaptées que d'autres en fonction de la spécialité »

Les compétences sont aussi travaillées pendant les séances de cours et donc les situations proposées en cours peuvent alimenter le portfolio. Une compétence telle que « développer la présence en ligne de l'organisation » sera vraisemblablement moins mobilisée au cours de la spécialisation SISR, tout comme d'autres compétences pour l'option SLAM (exemple : gérer le patrimoine informatique).

L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SUPPORT ET MISE À DISPOSITION DE SERVICES INFORMATIQUES (E4)

- À propos de la commission d'interrogation

Le référentiel prévoit que la commission est composée de deux membres :

- une personne enseignante en charge des enseignements professionnels en STS « Services informatiques aux organisations », dans le domaine de spécialité de la personne candidate,
- une personne professionnelle du secteur d'activités des prestations informatiques ou, à défaut, une personne en charge de l'enseignement d'un bloc professionnel (dont l'enseignant(e) prenant en charge l'enseignement de culture économique, juridique et managériale et/ou l'enseignement de culture économique, juridique et managériale appliquée).

- La présence d'une personne professionnelle du secteur d'activités des prestations informatiques doit toujours être privilégiée.

13/01/2022

10

Dans le domaine de spécialité de la personne candidate : privilégier une personne enseignant le bloc 1.

L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE E5

- L'épreuve prend appui sur deux réalisations professionnelles présentées par la personne candidate, chaque réalisation ayant été élaborée dans un environnement technologique conforme à l'annexe II.E du référentiel. **Les deux situations professionnelles doivent à elles deux couvrir les trois compétences du bloc.**

- Avant le déroulement de l'épreuve, la commission d'interrogation arrête pour chaque personne candidate qu'elle va interroger :
  - la réalisation professionnelle qui fait l'objet de l'interrogation ;
  - l'expression des besoins qui sera remise à la personne candidate au moment de l'interrogation. Celle-ci devra être suffisamment circonscrite pour permettre une réponse sur la durée de la préparation. Pour ce faire, la commission peut utiliser le modèle de document proposé en ***annexe 7-3***.

13/01/2022

11

Si la commission choisit une réalisation portant sur une seule compétence, la personne candidate ne doit pas être pénalisée. Cependant ce type de réalisation doit être rare.

L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE E5

L'évaluation de la prestation s'appuie sur une grille (annexes 7-5) commune à la forme ponctuelle et au CCF :

- Le verso permet d'apprécier le degré de maîtrise des compétences du bloc en définissant le profil de la personne candidate. Ce profil permet de fixer une note.
- Pour apprécier le degré de maîtrise d'une compétence, on s'appuie sur
  - Les indicateurs de performance
  - Le tableau d'aide à l'appréciation des niveaux de maîtrise qui est au recto de la grille
  - Cas de l'item « non évaluable » pour une sous-compétence : à comprendre comme « non évalué » du fait du choix de réalisation effectué par la commission
- Des pénalités peuvent être appliquées en cas de
  - Absence d'une réalisation professionnelle
  - Absence des deux réalisations professionnelles
  - Environnement technologique non conforme : **les annexes 8-A aident le jury à l'apprécier, à renseigner une fois pour tous les candidats d'un centre non habilité au CCF ou par personne candidate individuelle**

13/01/2022

12

Rappeler le rôle du contrôle de conformité.

L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE E5

Remarque sur les limites de l'épreuve par rapport à l'épreuve E6 pour la spécialité SISR

- L'épreuve E5 peut intégrer des problématiques de sécurité qui font l'objet d'une évaluation à travers les seules compétences du bloc 2.
- L'épreuve E6 n'intègre que des problématiques du bloc 3 qui amènent à mobiliser des savoirs du bloc 2.

À propos de l'environnement technologique

L'environnement technologique est celui dans lequel la personne candidate a travaillé durant sa préparation à l'examen, mais chaque réalisation professionnelle ne mobilise pas l'ensemble de l'environnement technologique. L'environnement technologique ne fait pas l'objet d'interrogations.

13/01/2022

13

Option SISR : sI le nombre d'équipements est limité dans l'établissement, cet environnement n'est pas forcément utilisé par tous les étudiants en même temps.

L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE CYBERSÉCURITÉ DES SERVICES INFORMATIQUES (E6)

Les sujets « zéro » sont accessibles via l'adresse
https://www.reseaucerta.org/sio2019/accueil

Ils permettent de montrer une variété d'attendus pour l'épreuve, aussi ceux concernant les savoirs économiques, juridiques et managériaux.

L'évaluation se déroule désormais par compétence, comme toutes les épreuves professionnelles (voir les corrigés des sujets « zéro »).

Pour la session 2022

Pour cette première session, perturbée par le Covid, nous avons choisi d'accompagner les candidats avec des annexes reprenant des éléments vus en formation.

13/01/2022

14

Corrigé par compétences du sujet Lascaux publié par semaine.

L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE PARCOURS DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE (EF3)

Épreuve orale de 20 mn

Des réponses aux questions posées par courriel

Certaines formations ne permettent pas toujours d'obtenir de preuve du suivi et/ou de l'obtention, comment vérifier ?

On ne demande pas de preuve ; par l'exposé de la personne candidate, le jury pourra apprécier la connaissance de la certification.

Comment comprendre le 5ème critère "explications des résultats obtenus" ?

L'apport de la préparation de ces certifications dans le parcours du candidat.

Qu'accepte-t-on comme certification (Root-Me, attestation ou uniquement certification Cisco, Fun-MOOC, Udemy, projet Voltaire) ?

On accepte toute certification dans la mesure où elle est cohérente avec le parcours du candidat (son projet professionnel).

Présenter PIx a du sens que si les compétences sont approfondies et en lien avec le parcours du candidat (son projet professionnel). attention l'horaire de Parcours de certification complémentaire (PCC) ne constitue pas un temps de préparation à cette certification professionnelle.

13/01/2022

15

Pour la commission, choisir plutôt des professeurs ayant enseigné le module PCC

L'ÉPREUVE FACULTATIVE D'ENGAGEMENT ÉTUDIANT (EF4)

Épreuve orale de 20 mn

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par la personne candidate dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ».

Article L. 611-9 du code de l'éducation

Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association […], d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle […], d'un engagement de sapeur-pompier volontaire […], d'un service civique […] ou d'un volontariat dans les armées […] sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret.

L'ÉPREUVE FACULTATIVE D'ENGAGEMENT ÉTUDIANT (EF4)

- Durant l'épreuve, la personne candidate doit montrer que son engagement lui permet de développer des compétences en lien avec celles de l'épreuve E4 (exemple : travailler en mode projet). Ceci est apprécié dans l'item 3 « Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement »

- L'évaluation s'effectue en définissant le profil de la prestation de la personne candidate. Pour apprécier chacun des 7 critères d'évaluation s'appuyer sur le tableau d'aide à l'appréciation des niveaux de maîtrise qui est au verso de la grille.

Contact

Gaubert-Macon Christine
christine.gaubert-macon@igesr.gouv.fr

Réseau Certa
www.reseaucerta.org
contact@reseaucerta.org

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DES SPORTS

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE